

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réseau Tbc - Convention Modalis TER/tbc - Approbation - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 2004, la Région Aquitaine et la Communauté urbaine de Bordeaux ont lancé une première application de MODALIS destinée aux salariés effectuant des déplacements fréquents en trains TER Aquitaine et en bus et tramways du réseau tbc bordelais.

Ce partenariat a été formalisé par le biais d'une convention en date du 4 novembre 2004 entre autorités organisatrices ( Conseil régional d'Aquitaine et la Communauté urbaine de Bordeaux) et exploitants ( SNCF et délégataire du réseau tbc).

En octobre 2006, par le biais d'un avenant n° 1, l'évolution de la gamme tarifaire régionale a permis d'étendre ce titre à toutes personnes effectuant des déplacements fréquents en Aquitaine.

Par avenant n° 2 signé le 4 février 2009, cette convention qui avait pour échéance le 31 décembre 2008, a été prolongée pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2009.

Par délibération 2009/0400 du 26 juin 2009, une nouvelle convention a été adoptée pour prolonger la durée d'application des mesures mises en place jusqu'au 31 décembre 2013.

Cette nouvelle convention a pour objet de poursuivre les engagements entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le Conseil régional d'Aquitaine en complétant la gamme tarifaire existante sur support billettique Modalis ;

Actuellement, la tarification Modalis TER/tbc comprend 2 types d'abonnements :

- abonnement hebdomadaire 7 jours glissants,
- abonnement mensuel.

Il est proposé de créer deux nouveaux titres :

- Modalis « TER / Tbc » annuel « tout public »
- Modalis « TER / Tbc » annuel « jeune » à destination des jeunes de moins de 28 ans.

Afin de développer l'usage de ces titres combinés, les abonnés Modalis tout public annuel bénéficient d'une réduction de 20% pour l'abonnement Cité Pass annuel du réseau Tbc et 1,5 mois de gratuité sur l'abonnement Izy Pass mensuel et lissé sur 12 mois.

Les abonnés Modalis « jeune » annuel bénéficient de 5 mois offerts sur la part SNCF soit 7 fois le prix de l'Izy Pass mensuel lissé sur 12 mois et le tarif de la part Tbc est celui de l'abonnement Pass jeune annuel.

Ces dispositions et le mode de fonctionnement entre les réseaux sont consignés dans la convention ci-jointe qui sera signée par le Conseil régional d'Aquitaine, la Communauté urbaine et la SNCF.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération 2009/0400 du 26 juin 2009 sur la tarification combinée TER / Tbc

**VU** la délibération n° 2003/0311 du 29 avril 2003 relative à la charte d'interopérabilité des systèmes billettiques sur le territoire de la région Aquitaine.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'extension de la gamme tarifaire Modalis favorise le développement de l'usage des transports en commun de voyageurs.

## **DECIDE**

**Article 1** : l'extension de l'offre tarifaire Modalis TER / Tbc est approuvée.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec le Conseil régional d'Aquitaine et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente convention

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 SEPTEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE  
2011

M. CHRISTOPHE DUPRAT